

go!

COMMENT BIEN UTILISER VOTRE
TROTINETTE ÉLECTRIQUE?



Trottinette Speedroot XM350

SETRAM
LE MANS MÉTROPOLE



CONSEILS PRATIQUES POUR UN BON DÉPART

Pour votre confort et votre sécurité, vous devez effectuer régulièrement les vérifications suivantes avant votre départ

- L'état général de votre trottinette
- Les fixations de votre potence et de votre guidon
- Le bon fonctionnement de vos freins
- Le bon fonctionnement de vos feux avant et arrière
- Une pression correcte de vos pneus

Partir en toute sécurité

- Rentrez la béquille avant la mise en route
- Roulez avec les deux mains sur le guidon
- Roulez dans le sens de circulation, jamais à contre sens (sauf sur les pistes cyclables et zone 30 km/h)
- Contrôlez votre vitesse, évitez les écarts

Lorsque vous roulez, vous devez respecter les règles suivantes :

- Respectez impérativement le code de la route
- Le port du casque est vivement conseillé
- Ne roulez pas sur une route qui a été salée (risque d'oxydation) ou alors rincez la trottinette dès la fin de son utilisation
- Évitez les zones boueuses ou alors rincez la trottinette dès la fin de son utilisation
- Attachez impérativement votre trottinette à un point fixe avec la chaîne qui vous est fournie

ATTENTION !

- Ne roulez jamais à deux personnes sur une trottinette, c'est interdit !
- Ne vous accrochez jamais à une voiture ou tout autre véhicule.
- Ne roulez jamais de nuit ou par mauvais temps sans éclairage.
- Vous devez être visible des automobilistes et des motocyclistes : habillez-vous de vêtements réflecteurs et clairs, allumez l'éclairage avant et arrière de votre trottinette.
- Toutes nos trottinettes sont équipées d'éclairage avant et arrière ainsi que de catadioptres
- Évitez les dérapages.
- La charge maximum utile est de 120 kg.
- La distance de freinage ainsi que les conditions de conduite évoluent fortement en fonction du poids et de l'environnement.
- En cas d'utilisation sous la pluie ou sur chaussée humide prenez vos précautions car la distance de freinage peut augmenter et l'adhérence diminuer sensiblement.
- Portez un équipement et des vêtements renforcés, tel que des gants, des lunettes.



INSTRUCTIONS POUR L'USAGE D'UNE TROTINETTE ÉLECTRIQUE

Peut-on rouler au delà de 25 km/h ?

L'assistance électrique de la trottinette est bridée selon les textes en vigueur à une vitesse de 25 km/h. Selon la topographie de la route utilisée, en descente, l'assistance ne limite pas votre vitesse qui est libre et peut être supérieure à 25 km/h.

Avant d'aller sur une route fréquentée, nous vous conseillons de faire des essais de roulage, de freinage et de comportement général dans une zone libre de tout obstacle. Ceci vous permettra de vous familiariser avec votre trottinette électrique.

Autonomie de la trottinette

L'autonomie dépend des conditions de roulage, de votre poids et de bien d'autres facteurs tels que : la pression des pneus, la température extérieure, la topographie, le niveau de votre vitesse, etc.

Instructions liées à la batterie

La batterie est un composant dangereux s'il est mal utilisé.

- **Ne démontez jamais la batterie**
- **N'attendez pas que votre batterie soit vide pour la recharger.** Une fois arrivé à 30%, branchez votre chargeur à votre prise murale et seulement ensuite connectez votre trottinette.
- **Stockage de longue durée.** Si vous ne l'utilisez pas pendant un long moment, stocker votre trottinette avec 100% de batterie dans un endroit entre 15 et 25°C de préférence.
- **Utilisez uniquement le chargeur fourni pour le rechargement.** Si vous avez plusieurs trottinettes chez vous, identifiez vos différents chargeurs. Un mauvais chargeur peut endommager votre batterie.
- **Rechargement.** Ne chargez pas votre trottinette en plein soleil. Attendez une heure entre votre dernière utilisation et sa mise en charge.
- Ne laissez jamais le chargeur branché sans batterie.
- Débranchez le chargeur après la charge.
- N'utilisez pas ce chargeur pour alimenter un autre appareil
- Utilisez le chargeur à l'intérieur exclusivement
- N'exposez pas le chargeur à l'humidité ou à la chaleur

- Ne démontez pas le chargeur : risque de choc électrique
- L'usage du chargeur est destiné uniquement aux adultes
- Ne branchez pas le chargeur sur un réseau électrique non compatible (triphase, 380V, etc.).
- Vérifiez que la prise femelle du réseau électrique est compatible avec la prise du chargeur

Le chargeur va chauffer durant la charge : ne placer aucun élément qui peut perturber son aération ou obstruer les ventilations prévues à cet effet.

Si le chargeur dépasse une température de 45°C ou si vous sentez une odeur anormale, arrêter immédiatement la charge en débranchant la prise secteur puis la prise du chargeur sur la batterie et contactez notre partenaire Mobilitix.

La batterie est bien chargée mais la trottinette ne fonctionne pas

Contactez notre partenaire Mobilitix.

Votre trottinette est conforme aux normes en vigueur. Il est interdit d'en modifier ou d'en changer les composants d'origine. Ceci la rendrait non conforme. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée si un élément d'origine a été modifié, rendant votre trottinette non conforme à la circulation sur les voies publiques.

Ne roulez pas et ne laissez pas votre trottinette électrique sous des conditions climatiques particulières comme par exemple une forte pluie, un orage, un vent violent, etc.

Nettoyage de votre trottinette

- Pour le nettoyage, utilisez une éponge humide et un produit vaisselle. N'utilisez jamais de nettoyeur haute pression, ni de jet en position jet dit « crayon ». Vous pouvez utiliser un jet dit « en pluie » pour le rinçage.

Maintenance et contrôle de votre trottinette

- L'ensemble des composants de votre engin doivent être vérifiés régulièrement par notre service. Il s'agit de vérifications de sécurité importantes pour éviter les accidents, les blessures corporelles et pour assurer la bonne durée de vie de votre trottinette.

Une maintenance obligatoire doit être faite dans l'année de location

- Cependant, vous pouvez si besoin prendre un rendez-vous dès que vous le souhaitez.
- L'entretien contractuel ne prend pas en charge les effets dus à une utilisation contraire à la bonne conservation du produit ou consécutif à un usage anormal de votre trottinette. Il ne prend pas en charge les diverses casses de pièces.

C'est notre partenaire Mobilitix situé au 16 rue Gambetta, 72000 Le Mans, qui s'occupe de la maintenance de votre trottinette. Pour prendre rendez-vous, téléphonez au 02 72 16 50 20.

LA TROTTINETTE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

Vous mixez vos déplacements entre bus, tramway et trottinette ?

Merci de respecter impérativement les consignes suivantes lorsque vous montez dans un véhicule Setram :

- Votre trottinette doit être pliée.
- Votre trottinette ne doit pas gêner les autres voyageurs.
- Il est interdit d'utiliser votre trottinette dans le bus ou le tramway

Si vous ne respectez pas ces règles, un contrôleur ou tout autre agent assermenté risque de vous faire la remarque et peut vous mettre une amende



OBLIGATOIRES

RECOMMANDÉS



BIEN CIRCULER À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

1



1 SEULE PERSONNE
PAR ENGIN

-14

14 ANS MINIMUM



ÉCOUTEURS ET CASQUES
AUDIO INTERDITS



CIRCULATION SUR LES
TROTTOIRS INTERDITE

25

VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À 25 KM/H

En agglomération

Possibilité d'emprunter les pistes cyclables en usage. Si elles n'existent pas, possibilité de rouler sur toute chaussée limitée à 50 km/h maximum.

Hors agglomération

Possibilité de circuler sur les pistes cyclables ou sur les voies vertes. Si une dérogation existe, possibilité de rouler sur la chaussée, mais uniquement dans les zones limitées à 80 km/h maximum.

Une trottinette n'a pas de clignotant. Faire un geste du bras pour indiquer que l'on va tourner.

Le stationnement sur les trottoirs est autorisé à partir du moment où il ne gêne pas les piétons.

Le taux d'alcool autorisé au guidon est similaire à celui du conducteur d'une voiture défini dans le code de la route.

Code de la route

Les bons et les mauvais comportements



ZONE DE RENCONTRE

La circulation automobile est apaisée, je circule tranquillement à trottinette en laissant la priorité aux piétons.



AIRE PIÉTONNE

Ma trottinette est simplement tolérée, je circule au pas sans gêner les piétons.



PISTE CYCLABLE OBLIGATOIRE

Un aménagement réservé aux vélos et trottinettes est disponible, je dois obligatoirement l'emprunter.



PISTE CYCLABLE CONSEILLÉE

Un aménagement dédié aux vélos et trottinettes est disponible, je l'emprunte pour plus de sécurité.

Le double-sens cyclable : question de bon sens !

C'EST QUOI ?

Le double-sens cyclable autorise les vélos et trottinettes à emprunter la rue à contresens de la circulation automobile. Très souvent présent dans les zones 30 et les zones de

rencontre, il est toujours signalé par les panneaux ci-contre. L'objectif est de proposer des trajets plus courts et/ou d'éviter d'emprunter des axes à grande circulation.



ATTENTION À...

... la traversée des piétons. Dans une rue à sens unique, un piéton s'apprête à traverser. Il ne regarde que du côté d'où viennent

les voitures sans prendre d'informations de l'autre côté. Ne voyant pas de voiture arriver, il descend sur la chaussée alors qu'une trottinette qu'il n'a pas

vu arrive quasiment à sa hauteur. En double-sens, redoublez toujours de vigilance !

Le cédez-le-passage cycliste au feu : oui, mais pas prioritaire !

C'EST QUOI ?

Pour fluidifier le trafic des vélos et trottinettes, une signalisation spécifique a été mise en place à certains feux tricolores. Alors que le feu est rouge, la trottinette

arrivant à l'intersection est autorisée à tourner à droite ou à continuer tout droit. Cette signalisation n'est mise en place que sur des intersections où elle n'est pas susceptible de présenter

de risque pour les usagers. Elle permet d'éviter les situations dangereuses, comme lorsque l'usager se trouve dans l'angle mort des véhicules motorisés au moment du démarrage.



Les angles morts

Les éviter, c'est se protéger

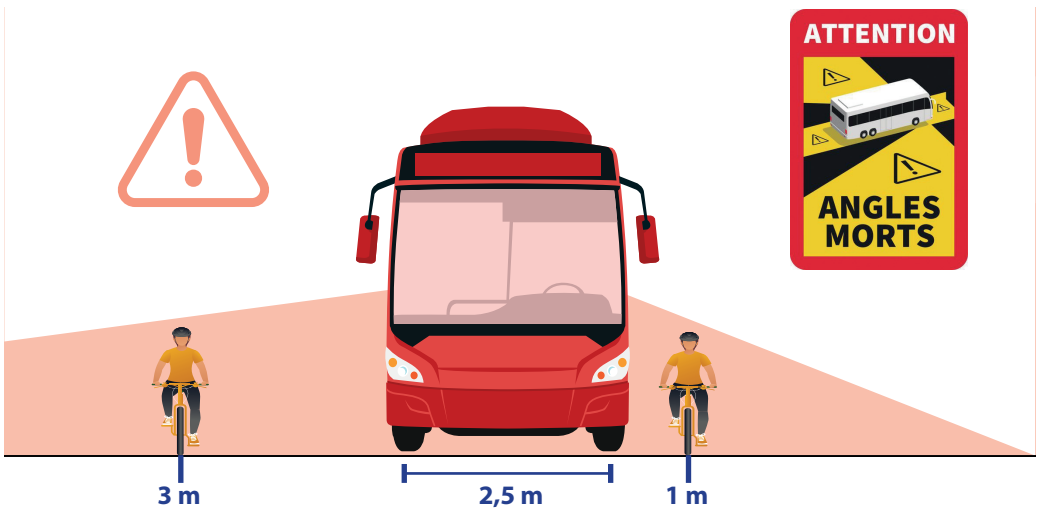
C'EST QUOI ?

Tout l'espace qu'un conducteur (notamment de gros véhicules) ne peut pas voir, y compris dans ses rétroviseurs : bus, camions...

QUE FAIRE ?

> Je ne double JAMAIS par la droite - c'est là que l'angle mort est le plus important.
> Je ne m'arrête jamais sous les rétroviseurs ou à leur hauteur.

> Je ne dépasse jamais un bus en train de tourner.
> J'établis un contact visuel avec le conducteur - si je vois ses yeux dans son rétro, c'est qu'il peut me voir.



À droite d'un gros véhicule, le conducteur est aveugle jusqu'à 3 mètres ! Dépasser à droite, c'est s'exposer à de gros risques et c'est strictement interdit.

À gauche, je ne suis vu qu'à 1 mètre minimum du véhicule. Plus je prends mes distances, plus je gagne en assurance.

À l'avant aussi ! Perché dans son cockpit, le conducteur de bus ou de camion ne voit pas toujours ce qui se passe en bas. Je reste derrière, ou je prends de la distance pour être sûr d'être vu.

Les rétroviseurs : ils voient de près... mais pas dans un angle élargi. Attention aux côtés des bus et des camions - mieux vaut s'en éloigner pour rester protégé.

À l'arrière, c'est la longueur d'une voiture qu'il faut laisser entre un gros véhicule et mon guidon.

Attention à ne pas coincer vos roues dans les rails du tramway !



ESPACE VÉLO

15 avenue du Général de Gaulle, 72000 Le Mans

02 43 18 45 65

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

Le samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h

L'Espace vélo est fermé les dimanches et jours fériés

MOBILITIX

16 rue Gambetta, 72000 Le Mans

02 72 16 50 20

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

Les lundis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h

Mobilitix est fermé les dimanches et jours fériés